

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n°92-912 du 2 septembre 1992 modifiant le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale ;
- **VU** le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRETE

Article 1er. - Les secrétaires d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur dont le nom suit, sont inscrits, au titre de l'année 2021 sur la liste principale d'aptitude aux fonctions d'Attaché d'Administration de l'Etat :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame Nadine BEYRIS	Collège Léon Dautrement – MEYSSAC (19)
2	Madame Carine AUGEAU	Université de Limoges (87)

Article 2. - La secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur dont le nom suit, est inscrite, au titre de l'année 2021 sur la liste complémentaire d'aptitude aux fonctions d'Attaché d'Administration de l'Etat :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
3	Madame Sarah BENNET	Collège Fabre d'Eglantine - ST SULPICE LES FEUILLES (87)

Article 3.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 17 mai 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
la responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement



Nathalie MASSOT